

PROMULGATION

RÈGLEMENT 01-274-62

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le règlement suivant:

- Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (dossier 1241066007).

Ce règlement est entré en vigueur le 6 mai 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 10 mai 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert